

Appel à projets de recherche appliquée

Handicap et emploi

Ouverture le 04 janvier 2024

Lancé par l'Agefiph et la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH)

Sommaire

1. Introduction.....	1
2. Ce que l'on entend par la recherche appliquée	3
3. Les 6 critères de sélection de l'Appel à Projets.....	4
4. Les spécificités thématiques de cet appel à projets.....	7
5. Informations complémentaires.....	10
A. Organisme porteur de projet	10
B. Personnes et organisations pouvant participer au projet et/ou pouvant utiliser les connaissances produites dans leurs actions	10
C. Couverture géographique	11
D. Limites de l'appel à projets	11
E. Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée	12
F. Etapes de sélections et de suivi.....	12
G. Dates concernant l'ensemble du processus de sélection	12
H. Dépôt des lettres d'intention et des dossiers complets.....	12
I. Ressources complémentaires.....	13

1. Introduction

Face à l'enjeu du développement de l'emploi des personnes en situation de handicap et aux défis auxquels sont confrontées les personnes concernées, l'Agefiph et la FIRAH proposent un appel à projets de recherche appliquée ayant comme objectif général de produire des connaissances qui permettront d'améliorer l'accès, l'évolution professionnelle et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Cet appel à projets concerne la thématique « handicap et emploi » de façon large et ouverte. Il permet ainsi aux candidats de proposer des projets de recherche appliquée entrant dans cette thématique.

Quelques notions clefs pour prendre en compte les enjeux sur l'accès, l'évolution professionnelle et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Dans le domaine de l'emploi, **les parcours professionnels** sont marqués par une complexité résultant de l'interaction de multiples facteurs et que le seul handicap ne saurait expliquer. Ce sont tout à la fois des facteurs personnels et sociaux (âge, qualification, genre, santé, situation familiale, ressources économiques...) et environnementaux (environnement socio-économique, nature des emplois, structure des entreprises, postes, lieux et environnement de travail, accès à la mobilité, offre d'accompagnement à l'accès à l'emploi, à l'évolution professionnelle et au maintien dans l'emploi) qui participent aux processus pouvant faciliter l'insertion ou conduire à la rupture et la désinsertion professionnelles.

Parcours et transitions professionnelles :

Les rapports sur la désinsertion professionnelle¹, évoquent certains moments charnières particuliers pouvant constituer des périodes de fragilité : le passage de la fin de scolarité au 1er emploi, le retour au travail avec une maladie chronique évolutive ou après la survenue d'un handicap, la succession d'emplois de courte durée ou encore les secondes parties de carrière dans des contextes d'usure professionnelle et de capacités d'adaptation amoindries. Parfois un changement de poste ou d'environnement apparemment simple peut être à l'origine de difficultés majeures.

A défaut d'avoir été accompagnées, ces transitions professionnelles peuvent conduire à une dégradation plus ou moins progressive de la relation à l'emploi, jusqu'à une perte d'emploi ou d'activité, voire une désinsertion professionnelle.

Parcours professionnels et compétences professionnelles :

Pour améliorer les parcours professionnels, l'ensemble des activités concernant le renforcement des compétences professionnelles est à mobiliser. Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées

¹ [Rapport Gillot](#), juin 2018 ; [Rapport IGAS](#), août 2018.-
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-02/reco271_recommandations_maintien_en_emploi_v1.pdf

pour accéder à la formation initiale et continue réduisent pour un grand nombre d'entre eux leur niveau de qualification et impacte négativement leurs parcours vers et dans l'emploi.

Il s'agit dès lors de contribuer à créer les conditions qui permettront aux personnes handicapées de développer leurs compétences en prenant en compte leurs aspirations, leurs capacités et leurs compétences déjà acquises.

Le terme utilisé de compétences professionnelles inclus, au-delà des compétences techniques métiers, tous les autres savoir-faire et savoir-être pouvant être utilisés dans le cadre d'une pratique professionnelle. Il concerne aussi les compétences psycho-sociales, relationnelles et comportementales, nécessaires pour avoir la capacité de négocier, de s'adapter, de définir et d'exprimer ses besoins et attentes...

Résumé :

Face à l'enjeu du développement de l'emploi des personnes handicapées et aux défis auxquels sont confrontées les personnes concernées, l'Agefiph et la FIRAH proposent un appel à projets de recherche appliquée ayant comme objectif général de produire des connaissances qui permettront d'améliorer l'accès et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Cet appel à projets concerne les personnes handicapées quels que soient les types et degrés de déficience physique, sensorielle, intellectuelle ou psychique ainsi que l'origine ou les causes de celles-ci (maladies chroniques incluses).

Les candidats sont sollicités pour proposer des projets de recherche traitant de problématiques entrant dans le cadre large de l'objectif général ci-dessus et prenant en compte les 6 critères de sélection (voir chapitre 2).

Les axes de recherche décrits dans le chapitre 3 mettent en avant des sujets identifiés comme prioritaires : les publics, les environnements facilitateurs et les secteurs d'activité.

Toutefois, il est à noter que des projets hors de ces axes de recherche pourraient aussi être retenus en abordant un sujet entrant dans l'objectif général.

2. Ce que l'on entend par la recherche appliquée

La recherche appliquée obéit **aux règles habituelles de toute recherche scientifique** (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation...). Elle a pour but d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par **les personnes handicapées² et leurs familles**. Cette recherche doit être le fruit **d'une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels, les entreprises, les organismes de formation, les acteurs de l'emploi et les chercheurs**.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier dans des bases de données ouvertes ou via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.

De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l'objet d'une diffusion **auprès des acteurs de terrain** (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels...). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s'appliquent pleinement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d'application adaptés aux publics visés.

Les acteurs de terrain peuvent être : les personnes handicapées, leurs familles et les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées (par exemple les architectes, les enseignants, les entreprises), les décideurs politiques au niveau local, national et international.

Les supports d'application représentent la mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utiles pour améliorer leur pratique. Les supports d'application pourront prendre la forme : d'outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels... Découvrez le guide méthodologique pour la réalisation des supports d'application : [Valoriser les résultats de la recherche auprès des acteurs de terrain.](#)

² Nous avons choisi d'utiliser dans le texte de présentation de cet appel à projets le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec). Dans ce document, le vocable personnes handicapées prend en compte les personnes vivant avec des troubles psychiques.

3. Les 6 critères de sélection de l'Appel à Projets

Les 6 critères suivants sont pris en compte pour évaluer et sélectionner les projets de recherche appliquée qui seront proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères qui constituent la trame de la lettre d'intention et du dossier complet. Le présent document, et particulièrement les pages 3 à 6, serviront de guide pour compléter le formulaire de la lettre d'intention et du dossier complet (à télécharger sur le site de la FIRAH).

Critère 1 : L'objectif général du projet

L'objectif général du projet de recherche devra s'inscrire dans une dynamique d'accès aux droits conformément à la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées³, et plus précisément selon ses principes présentés ci-dessous :

- **Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle y compris la liberté de faire ses propres choix**, et de l'indépendance des personnes,
- **La non-discrimination**,
- **La participation et l'intégration pleines et effectives à la société**,
- **Le respect de la différence** et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité,
- **L'égalité des chances**,
- **L'accessibilité**,
- **L'égalité entre les hommes et les femmes**,
- **Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l'analyse des projets de recherche.

Critère 2 : L'originalité du projet, son caractère innovant et son lien avec une ou des problématiques identifiée(s) sur le terrain

Les éléments suivants pourront être mis en avant pour démontrer le caractère original et innovant du projet de recherche :

- Le projet devra être introduit par un premier état des lieux concernant le sujet de la recherche proposée.
- Le projet devra tenir compte des évolutions que traversent le champ du handicap en matière d'approches, de concepts et de terminologie.

³ Retrouver une information complète sur cette convention internationale dans le centre ressources à <https://www.firah.org/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees.html>

- Le projet pourra, si cela s'avère pertinent, préciser les modalités de passage de modes de travail classiques à des modes de travail innovants et inclusifs, en mettant en évidence les éventuelles résistances aux changements que ces évolutions suscitent.
- Le projet pourra mettre en avant les modalités de mesure de la qualité de vie, la participation sociale, le degré de satisfaction et l'autodétermination des personnes concernées.

Il conviendra de décrire l'intérêt de projet de recherche au regard de la /des problématique(s) identifiée(s) par les acteurs de terrain en particulier les personnes handicapées, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent.

Critère 3 : La présentation du porteur de projet et des autres organisations impliquées ainsi que leurs rôles respectifs au sein du projet

Le projet de recherche devra s'inscrire dans une démarche de recherche participative : à ce titre, un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs est attendu.⁴

Cet ancrage auprès des acteurs de terrain sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que par le rôle de celles-ci dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l'évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des acteurs de la recherche et non uniquement comme l'objet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes handicapées et leurs familles seront privilégiés.

Dans le cadre de cet appel à projets « handicap et emploi », les entreprises, les organismes de formation, les acteurs de l'emploi sont aussi à considérer comme de véritables parties prenantes. Les rôles de chacune des parties prenantes aux différentes phases de la recherche devront être précisés, et des preuves tangibles de l'approche participative adoptée seront requises.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés : nous souhaitons voir apparaître dans le projet le nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé.

Le porteur de projet et les autres organisations impliquées devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

⁴ Retrouver des informations pour une recherche participative
<https://www.firah.org/methodologie-pour-une-recherche-participative.html>

Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus

L'hypothèse ou la question de recherche⁵ du projet proposé devra être clairement exposée.

Une méthodologie participative de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés.

La méthodologie de recueil de données ainsi que celles concernant l'analyse des données seront présentées.

Les résultats attendus de la recherche ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais ils apporteront aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement.

Critère 5 : Les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche (et les modalités de transfert de ces supports)

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d'être diffusée, aussi bien qualitativement que quantitativement⁶.

Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des bases de données ouvertes ou dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, **le comité d'évaluation portera une grande attention à la réalisation d'autres supports d'application⁷ issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain.** Ces supports d'application pourront prendre plusieurs formes⁸ : outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances.

Ces supports d'application devront être en **libre accès, sur internet**, afin d'être disponibles largement. Ainsi, ces derniers seront attendus en format numérique. Dans cette même perspective, la traduction de ces documents en français et en anglais sera particulièrement appréciée afin de faciliter la diffusion la plus large possible.

Il est demandé au porteur de projet de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d'application** qui leur seront destinés, et comment ils pourront s'en saisir.

⁵ C'est la question que le projet pose et qui est formulée en termes de type de question, de schéma d'étude et de population à l'étude. Mais avant tout, elle doit être pertinente. Il s'agit de répondre aux deux questions suivantes. Quel bénéfice apportera la réponse à la question ? À qui bénéficiera la réponse à la question et de quelle façon ? La réponse à ces deux questions permet d'envisager l'impact potentiel de la question de recherche, en particulier en termes de bénéfice pour les personnes handicapées. Texte adapté d'Exercer_89: Exercer_89 16/10/09 12:41 Page 144 Méthode Recherche Volume 20 N° 89

⁶ Retrouver une information pour valoriser la recherche

<https://www.firah.org/methodologie-pour-valoriser-les-resultats-de-la-recherche.html>

⁷ Retrouver une information complète sur les supports d'application réalisés par les recherches soutenues par la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>

⁸ Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d'être conseillés lors de l'élaboration et de la diffusion des supports d'application. Ces conseils seront notamment d'une grande aide quant à l'accessibilité des informations contenues dans ces supports.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés, et cela en fonction des différents publics cibles.

Critère 6 : Le réalisme dans l'adéquation entre objectifs, activités et ressources

L'adéquation sera recherchée entre les points suivants :

- L'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet de recherche qu'ils soient humains, logistiques, matériels, autres ET les montants budgétaires sollicitées,
- Le profil et le temps affecté sur les ressources humaines du projet de recherche ET les activités à mettre en œuvre,
- La répartition des ressources financières entre les activités de recherche proprement dites ET la réalisation des supports d'application destinés à transférer les connaissances issues de la recherche vers les acteurs de terrain.

4. Les spécificités thématiques de cet appel à projets

Cet appel à projets a pour objectif général de produire des connaissances qui permettront d'améliorer l'accès et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Les axes thématiques décrits dans ce chapitre précisent les priorités portées par les organisations à l'initiative de cet appel à projets.

Ces 3 axes concernent :

- Les publics les plus exposés aux risques de désinsertion professionnelle.
- Les environnements facilitateurs.
- Les secteurs d'activités porteurs.

Les projets proposés pourront prendre en compte un seul de ces axes ou plusieurs d'entre eux en les traitant séparément ou de façon combinée.

Enfin, il est à noter que des projets prenant en compte les 6 critères de sélection (voir chapitre 2) et concernant la thématique « Handicap et emploi » en dehors des 3 axes ci-dessus pourront aussi être proposés par les candidats répondant à l'appel à projets et être sélectionnés.

AXE 1 - Les publics les plus exposés au risque de désinsertion professionnelle :

Certaines personnes handicapées rencontrent davantage de difficultés pour accéder, évoluer ou se maintenir dans un emploi. C'est le cas, des personnes handicapées seniors (âgées de 45 ans et plus), des femmes handicapées, des personnes avec des troubles psychiques ainsi que les personnes ayant des maladies chroniques et évolutives.

Comment mieux prendre en compte les besoins spécifiques de ces populations pour ce qui concerne l'accès, l'évolution professionnelle et le maintien en emploi ?

Note sur les publics les plus exposés aux risques de désinsertion professionnelle :

Les personnes handicapées seniors (45 ans et plus)

Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées pour accéder à l'emploi se révèlent de plus en plus importants au fur et à mesure de l'avancée en âge. Un demandeur d'emploi handicapé sur deux a 50 ans et plus, et 45% des personnes reconnues handicapées en emploi sont âgées de 50 ans et plus⁹. Les personnes handicapées peuvent se retrouver, en particulier lors des secondes parties de leurs carrières, dans des contextes d'usure professionnelle, de survenance de maladies, d'aggravation des difficultés et d'amointrissement des capacités d'adaptation, soulevant ainsi un certain nombre de questions en termes de réinsertions et transitions professionnelles. Ces personnes doivent par ailleurs faire face à une forme de vieillissement précoce spécifique à certains types de handicap¹⁰. Or, cette avancée en âge augmente le risque pour certains emplois à haute pénibilité de créer de nouvelles situations de handicap.

Les femmes handicapées

Elles rencontrent de nombreux obstacles et freins dans l'accès, le déroulement de carrière et le maintien en emploi stable et durable. Dans les faits, elles représentent la moitié de la population active (en emploi ou au chômage) en situation de handicap, mais seules 4 femmes reconnues handicapées sur 10 sont toutefois actives. Les femmes sont susceptibles d'être exposées dans le champ de l'emploi à une double exclusion liée aux stéréotypes de genre et de handicap, et font face à un double plafond de verre qui limite leurs choix d'orientation professionnelle, leurs possibilités d'accès ou de retour à l'emploi et leur progression de carrière¹¹.

Les personnes avec des troubles psychiques

Elles peuvent se retrouver tout autant éloignées du monde du travail. Or, parmi les personnes avec des troubles psychiques seul environ un tiers d'entre elles ont un emploi. Ces personnes rencontrent donc des difficultés pour accéder et se maintenir en emploi, et l'enjeu de la prise en compte des troubles psychiques dans le monde du travail est à aujourd'hui à renforcer.

Le champ de la santé mentale est large et concerné par de nombreux troubles psychiques : dépressions, troubles bipolaires, schizophrénies, troubles alimentaires, troubles obsessionnels compulsifs, phobies, anxiété... Ces différents troubles ont chacun leurs spécificités et nécessitent un accompagnement individualisé et des soins spécifiques.

⁹ Données Pôle emploi fin juin 2021 et données emploi-Insee 2020

¹⁰ *Le vieillissement des personnes en situation de handicap. Expériences inédites et plurielles.* Muriel Delporte et Aline Chamahian. Gérontologie et sociétés, 2019, vol.41 / n° 159.

¹¹ *Femmes, Emploi et handicap. Etat des lieux et perspectives.* Observatoire de l'emploi et du handicap. Mars 2022.

Les personnes atteintes d'un trouble du neuro-développement (TND)

Ces personnes rencontrent des défis spécifiques sur le lieu de travail. Bien qu'elles aient des compétences uniques et précieuses pour leur emploi, elles peuvent également faire face à des difficultés liées à la communication sociale ou à la flexibilité. La création d'un environnement professionnel inclusif, avec des ajustements adaptés comme des modes de communication flexibles et des aménagements structurés, est essentielle pour favoriser l'insertion, l'évolution professionnelle et le maintien des personnes avec un TND en emploi.

Les TND regroupent : les trouble du Développement Intellectuel (TDI, déficience intellectuelle), les troubles du Spectre de l'Autisme (TSA, autisme), les troubles du Développement du Langage oral (TDL, dysphasie) ou de la Coordination (TDC, dyspraxie), les troubles du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH),

Les personnes atteintes de maladies chroniques et invalidantes :

Ils représentent aujourd'hui 15% de la population active. Le taux d'activité professionnelle des personnes souffrant de ces maladies quant à lui est estimé à 35%. Les maladies chroniques au travail constituent un enjeu majeur et incontournable aujourd'hui. En France, le champ de l'action publique en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées s'est progressivement élargi jusqu'à inclure la question du maintien dans l'emploi de personnes souffrant de maladies chroniques évolutives. Depuis la loi du 11 février 2005 les maladies chroniques sont désormais reconnues comme un handicap. Le plan national contre le cancer, le plan Diabète, l'OMS, l'Union Européenne intègrent cet enjeu. Toutefois, le maintien dans l'emploi de ces populations doit être pris en compte dans une approche transversale des questions de santé au travail.

AXE 2 - Rendre les environnements facilitateurs pour l'emploi des personnes handicapées :

Comment favoriser la prise en compte des personnes handicapées dans des environnements inclusifs de travail et de formation ?

Il s'agira ici de produire des connaissances utiles au développement d'un cadre et d'une organisation de travail accessible (par des adaptations humaines, techniques, organisationnelles) ; d'une culture et de valeurs d'entreprise permettant de sensibiliser et de faire changer le regard des différents acteurs de l'environnement de travail (ressources humaines, dirigeants, collègues...) ainsi qu'aux dispositifs de soutien pour intégrer le milieu ordinaire du travail.

Les questions suivantes pourraient alors être prises en compte dans les différents travaux de recherche :

- Comment identifier les freins et/ou éléments facilitateurs propres aux valeurs et à la culture d'entreprise pour l'accès à l'emploi et les évolutions de carrière ?
- Quelles sont les caractéristiques de l'organisation du travail dans l'entreprise engendrant des obstacles à l'emploi et les évolutions de carrière des personnes handicapées ?
- Quelles actions opérationnelles mettre en œuvre pour une meilleure inclusion des personnes handicapées au sein des entreprises ? (Organisation du travail, adaptation des locaux, sensibilisation contre les stéréotypes...)
- Comment les formations ouvertes à tous peuvent être des vecteurs d'inclusion des personnes handicapées dans l'entreprise ?

- Comment des environnements de travail inclusifs peuvent être producteurs de santé au travail pour tous ?

AXE 3 - Secteurs d'activités :

Il s'agira d'étudier la question des parcours professionnels à l'aune des spécificités d'un (ou de plusieurs) secteur(s) d'activité comme le bâtiment, la restauration, ou encore les services à la personne.

- Quelles sont les différences entre secteur d'activité en termes d'accès, d'évolution professionnelle ou de maintien en emploi ?
- Comment les entreprises de différents secteurs adaptent-elles leurs environnements de travail pour faciliter l'inclusion des travailleurs handicapés ? Leur permettre d'accéder à des formations ?
- Quelles initiatives spécifiques sont mises en place dans chaque secteur et quelles sont les expériences ou bonnes pratiques inspirantes ?
- Comment les dispositifs d'accompagnement et de soutien sont-ils mis en place et actionnés pour faciliter l'intégration des personnes handicapées dans les parcours professionnels, en tenant compte des spécificités de chaque secteur ?

5. Informations complémentaires

A. Organisme porteur de projet

Seul un organisme peut être porteur de projet. Une personne physique ne peut donc pas être porteuse du projet, mais peut participer à la recherche (voir ci-après).

Les organismes porteurs de projet peuvent être :

- l'ensemble des organisations de recherche de statut public ou privé,
- les associations et autres organisations du secteur public ou privé.

Dans le cadre de cet appel, l'organisme porteur de projet doit être une entité française. Toute autre organisation provenant d'un autre pays peut être impliquée comme partenaire (voir ci-après).

B. Personnes et organisations pouvant participer au projet et/ou pouvant utiliser les connaissances produites dans leurs actions

Les personnes et les organisations concernées par cet appel à projets sont celles qui peuvent y participer au côté de chercheurs et/ou celles qui peuvent être intéressées par les résultats des projets sélectionnés pour les utiliser dans leurs pratiques.

Il s'agit :

- des personnes handicapées au sens large du terme quel que soit :
 - leur type de déficiences (physique, sensoriel, intellectuel, psychique, cognitive)
 - leur âge et leur genre,

- la raison de leurs limitations de capacités (incluant les maladies chroniques et invalidantes),
- et leur statut administratif (concernant la reconnaissance de travailleur handicapé ou non), et professionnel (salarié ou indépendant, inactif demandeur d'emploi ou non...).
- des familles, proches et bénévoles qui les accompagnent les personnes handicapées dans leur vie quotidienne ;
- des organisations représentatives des personnes handicapées ainsi que celles représentant leurs familles ;
- des employeurs ainsi que leur écosystème incluant les collègues de travail ;
- des professionnels des services qui accompagnent les personnes handicapées dans le domaine de l'emploi (spécialisés ou ouvert à tous) ;
- des organismes publics qui ont pour mission de soutenir et développer l'emploi des personnes handicapées.

C. Couverture géographique

Les recherches attendues concerneront le territoire français.

Toutefois les recherches comparatives ayant des terrains de recherche concernant plusieurs pays, dont la France, seront appréciées. Elles permettront d'ouvrir le champ des possibles par l'étude des pratiques inspirantes de différents pays.

Pour ces recherches internationales, le porteur de projet français pourra s'associer à tous types d'organisations situées dans les autres pays pour répondre à cet appel à projets. Cette implication d'entités internationales sera de nature à favoriser la collaboration internationale. **Le porteur de projet devra alors garantir qu'une partie des terrains de recherche soit en France et que l'ensemble des livrables finaux soit disponible en langue française** pour pouvoir les valoriser dans les meilleures conditions auprès d'acteurs francophones.

D. Limites de l'appel à projets

Cet appel à projets peut uniquement soutenir des projets de recherche appliquée et participative. Il ne peut soutenir :

- La création ou le fonctionnement d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Les projets de recherche liés aux mécanismes des maladies (visant à établir une prévention, un diagnostic ou un traitement des déficiences) ;
- La mise en œuvre de l'action proprement dite dans le cadre de projet de recherche-action. Toutefois, cet appel pourra financer la partie recherche d'une recherche-action ;
- Les projets de recherche et développement (R&D) ou toute autre recherche ayant un but lucratif.

E. Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée

Le montant apporté aux projets sélectionnés sera de **100 000 euros maximum** par projet. Les projets ayant réuni l'ensemble du financement nécessaire seront privilégiés. Enfin ces projets devront se dérouler sur une période de **2 ans maximum**.

F. Étapes de sélections et de suivi

Tous les postulants dont les lettres d'intention seront retenues, seront invités à transmettre un dossier complet du projet. D'éventuelles recommandations pourront être formulées à la suite des lettres d'intention afin de guider le porteur de projet dans l'élaboration du dossier complet. La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

A la suite de la sélection du dossier complet, les porteurs du projet seront le contact privilégié de la FIRAH et particulièrement pour les étapes suivantes :

- Signature d'une convention entre l'organisme du porteur de projet et la Fondation ;
- A mi-parcours de la recherche : rédaction d'un rapport intermédiaire narratif et financier et réalisation d'un dossier documentaire (<https://www.firah.org/fr/revue-de-litterature.html>) ;
- Au terme de la recherche : rédaction d'un rapport final narratif et financier et réalisation des supports d'application¹² ;
- Elaboration d'une stratégie de communication pour diffuser les résultats de la recherche (entre autres, une page dédiée à la recherche, ses résultats et ses supports d'application sera créée sur le site de la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>).

Les rapports intermédiaires et finaux ainsi que l'ensemble des livrables seront examinés pour vérifier leurs adéquations avec les éléments présentés initialement dans le dossier complet et la convention.

G. Dates concernant l'ensemble du processus de sélection

Mise en ligne de l'appel à projets : Jeudi 04 janvier 2024.

Clôture de la réception des lettres d'intention : Lundi 25 mars 2024 inclus, à minuit (heure de Paris).

Annonce des lettres d'intention présélectionnées aux porteurs de projets : Vendredi 28 juin 2024.

Clôture de la réception des dossiers complets : Lundi 23 septembre 2024 inclus à minuit (heure de Paris).

Annonce des dossiers complets sélectionnés aux porteurs de projets : Lundi 16 décembre 2024.

H. Dépôt des lettres d'intention et des dossiers complets

La lettre d'intention et le dossier complet seront réalisés **uniquement avec les formulaires prévus à cet effet** disponibles sur le site de la Fondation (www.firah.org) dans l'onglet Appel à Projets.

¹² <https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html>

Un guide de rédaction de la lettre d'intention et du dossier complet accompagnent les formulaires pour vous aider à les compléter.

Les formulaires devront être envoyés avant la clôture de réception par mail à l'adresse suivante :

firah@firah.org

A noter que les formulaires seront considérés comment déposés et soumis à l'appel à projets uniquement par la réception d'un accusé de réception par mail. L'accusé de réception attribue un numéro de suivi du projet à maintenir pour les échanges futurs. En cas de non-réception de l'accusé de réception sous les 36h après la date d'envoi du formulaire, nous vous invitons à nous contacter par mail (firah@firah.org) ou téléphone 07 65 80 35 46.

I. Ressources complémentaires

Pour accéder à d'autres informations et mieux comprendre le type de projets qui sont attendus dans le cadre de cet appel à Projets, vous avez la possibilité de consulter les [résultats et productions des recherches soutenues \(site de la FIRAH\)](#).

La FIRAH met également à votre disposition des [guides méthodologiques \(site de la FIRAH\) concernant le transfert des connaissances issues de la recherche vers les acteurs de terrain](#) :

- Le "Guide méthodologique pour la réalisation de supports d'application en format vidéo".
- Le "Guide méthodologique pour la réalisation d'espaces multimédias".
- Le "Guide pour la réalisation de supports d'application".

Enfin, pour une information plus large, le Centre Ressources regroupe dans sa Base documentaire (<https://www.firah.org/fr/base-documentaire.html>) des recherches appliquées provenant de diverses initiatives, qui peuvent être une source d'information dans l'élaboration de votre projet. Le Centre Ressources de la Fondation met également à votre disposition des outils (<https://www.firah.org/fr/outils.html>).